

10:10 AM

Automne 2013

LE (Parent^hèse)

LE MAGAZINE DES PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES



Commission scolaire
des Hautes-Rivières

Mot de la présidente



du directeur général

Chers parents,

J'espère que vous avez passé un bel été, que vous avez pris un temps d'arrêt, puisqu'il est déjà temps de reprendre les activités de la rentrée : l'école, la danse, le hockey, tout recommence... Je suis bien consciente que votre temps a ses limites. Toutefois, d'ici la fin de septembre, se tiendront les assemblées générales de parents dans toutes nos écoles :

je vous invite à vous y rendre pour rencontrer le personnel de l'école, la direction et aussi pour constituer le conseil d'établissement qui a un rôle essentiel dans l'école et contribue à lui donner une couleur particulière. Nos instances démocratiques sont précieuses : les conseils d'établissement, les organismes de participation des parents en plus des activités ponctuelles auxquelles vous êtes conviés. Cela demande du temps, oui, mais un temps nécessaire à une meilleure compréhension de la réalité scolaire et de l'efficacité de nos structures. Dans toutes les écoles, vous pouvez avoir une certaine influence. Évidemment, la direction d'école et les membres du personnel veilleront à ce que les idées suggérées soient raisonnables et pratiques. Mais ils peuvent tous bénéficier de votre participation : apport aux plans, assistance dans la salle de classe, lors des activités et des excursions, présence aux activités scolaires, communication entre parents et enseignants, et meilleure compréhension des rouages de l'éducation grâce à votre participation et à des activités de formation. Le temps que vous offrez à l'école, vous l'offrez à vos enfants, vous leur indiquez à quel point l'école est importante.

Je vous souhaite une bonne année ensemble.

Andrée Bouchard



Chers parents,

Vous le savez déjà, la réussite scolaire fait ses premiers pas à la maison, dès le plus jeune âge d'un enfant. Dès lors, toutes ces années où il grandit à vos côtés avant son entrée à l'école sont déterminantes pour son avenir. Tout le temps que vous prenez avec lui à jouer, à rire, à vous amuser, à lire aussi, à lui faire écouter de la musique ou à l'aider à se relever lorsqu'il tombe pour une première fois, tout cela

peut vraiment faire la différence, c'est important pour lui. Quand il franchit la porte de la grande école, nous prenons le relais afin d'ouvrir ses horizons davantage en le socialisant, en l'instruisant, en le qualifiant. Mais nous avons toujours besoin de votre collaboration et de votre soutien. En réponse à ses besoins, l'école met tout en œuvre pour assurer sa réussite dans le plus grand respect de ses différences, tout au long de son passage en nos murs. Quel que soit son profil d'intérêt, un sentier l'attend chez nous pour qu'il puisse développer son potentiel, ses capacités et ses compétences. Nous mettrons notre cœur à l'ouvrage pour assurer sa pleine réussite, son succès.

Merci d'avoir choisi la CSDHR pour lui, pour elle.

Je vous souhaite donc une belle année scolaire à nos côtés.

Éric Blackburn

VOTRE COMMISSION SCOLAIRE



Plus de **18 000** élèves jeunes et adultes

37 écoles primaires

7 écoles secondaires

1 école à vocation particulière

1 centre de formation professionnelle

1 centre d'éducation des adultes

1 400 enseignants

2 000 employés

Un territoire de **1 468** kilomètres² couvrant **23** municipalités

On s'occupe bien de vos enfants!

Plus de 9 employés sur 10 agissent auprès de nos élèves. Le personnel du centre administratif travaille en coulisse et offre un soutien essentiel à la prestation de services aux élèves.

J'aime
la CSDHR

♥ www.facebook.com/commissionscolairedeshautesrivieres ♥



- 👍 Pour tout savoir de nos bons coups
- 👍 Pour être bien informés
- 👍 Pour savoir quand nous sommes fermés
- 👍 Pour un accès à une foule de ressources utiles

Visitez-nous sur Facebook et cliquez « J'aime! »

facebook

Parents : vous avez de l'influence !

Nous vous encourageons fortement à assister à l'assemblée générale annuelle des parents de l'école de votre enfant. Celle-ci vous permet de savoir ce qui se passe dans l'école que fréquente votre enfant, d'élire des parents représentatifs et de vous porter vous-même candidat ou candidate à l'un des postes disponibles.

Les parents qui souhaitent s'impliquer plus activement peuvent le faire en choisissant, parmi les trois structures de participation offertes, celle qui leur convient le mieux. En voici une brève description.

Le conseil d'établissement est un lieu de concertation des agents d'éducation d'une école où se prennent les décisions concernant les orientations de l'école et leur mise en application, et où est recueilli l'avis des parents, entre autre sur l'encadrement des élèves, les règles de conduite et les mesures de sécurité.

Le comité de parents est un lieu où l'on représente les intérêts, les attentes et les besoins des parents auprès de la commission scolaire et

où ces derniers peuvent donner leur avis sur toute question et sur tout sujet propre à améliorer le fonctionnement de la commission scolaire.

L'organisme de participation des parents (OPP) est un lieu réservé aux parents où il est possible d'échanger sur les moyens de réussite des élèves et la vie à l'école, et où ceux-ci peuvent trouver du soutien dans leur rôle de parents.

L'implication des parents dans la vie de l'école est essentielle à son évolution. Peu importe la forme que prend cette implication, elle contribue au rayonnement et à l'épanouissement de l'école, en plus de l'aider à remplir pleinement sa mission éducative. ●

CALENDRIER DU COMITÉ DE PARENTS 2013-2014

Toutes les séances ordinaires du comité de parents sont publiques et auront lieu le premier mardi de chaque mois, sauf pour les mois de janvier et mars 2014 qui seront le deuxième mardi. Les séances se tiendront à 19 h 30 à la bibliothèque de l'école :

Polyvalente Marcel Landry

365, avenue Landry
Saint-Jean-sur-Richelieu (secteur Iberville)
(Québec), J2X 2P6

Les dates prévues sont donc les suivantes :

1 ^{er} octobre 2013	11 mars 2014
5 novembre 2013	1 avril 2014
3 décembre 2013	6 mai 2014
14 janvier 2014	3 juin 2014
4 février 2014	

Avis pour vos séances de conseil d'établissement

Il est à noter que les séances publiques du conseil des commissaires ont lieu les lundis soir à 19 h 30 à la salle de la Rivière Richelieu. Il serait donc judicieux de fixer les dates de vos conseils d'établissement à d'autres moments que ceux-ci :

9 septembre 2013	10 février 2014
15 octobre 2013	10 mars 2014
11 novembre 2013	14 avril 2014
9 décembre 2013	12 mai 2014
20 janvier 2014	16 juin 2014



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Service à la clientèle reçoit chaque année plus de 400 appels dont la très grande majorité sont des demandes d'information.

Mieux vaut prévenir ...

La Commission scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant sa responsabilité, au fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. En conséquence, la majorité des accidents survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police. Afin d'éviter des dépenses suite à un accident de votre enfant ou lors de son transport par ambulance, la Commission scolaire des Hautes-Rivières vous invite à prévoir une police d'assurance-accident à cet effet, car les frais occasionnés sont à votre charge.

UN DÉFI SE POSE À L'ÉCOLE DE MON ENFANT



Tout au cours du cheminement scolaire de votre enfant, il peut survenir des situations où vous soyez en désaccord avec des décisions prises par un enseignant, un intervenant de l'école ou une direction d'établissement.

La Commission scolaire a mis en place un processus pour faciliter la communication qui priorise le règlement des différends avec les premiers intervenants concernés. Il faut d'abord favoriser la communication authentique avec les intervenants impliqués. Une bonne communication permet de régler la plupart des situations. Voici les étapes à suivre, que ce soit verbalement ou par écrit, pour vous faire entendre.

Étapes à suivre pour vous faire entendre :

Cueillette de l'information

Avant d'amorcer votre démarche, assurez-vous de recueillir toute l'information possible, particulièrement auprès de votre enfant s'il est concerné, afin de bien comprendre l'ensemble de la situation et d'être en mesure de bien l'expliquer.

Communication avec l'enseignant ou l'intervenant

Communiquez d'abord avec l'enseignant ou l'intervenant concerné afin de discuter de la situation problématique.

Référence à la direction de l'école

Si votre communication avec l'enseignant ou l'intervenant n'a pu solutionner le problème, communiquez alors avec la direction de l'école.

Référence au service à la clientèle de la Commission scolaire

Si les démarches effectuées n'ont pu solutionner le problème, vous pouvez vous adresser au service à la clientèle de la Commission scolaire au numéro de téléphone suivant : 450 359-6411, poste 7510.

Demande de révision de décision

Si le désaccord porte sur une décision visant votre enfant et que vous croyez qu'il y a lieu de maintenir la plainte, vous pouvez demander formellement au conseil des commissaires de réviser cette décision. Pour une demande de révision, adressez-vous au Service à la clientèle qui vous expliquera clairement comment procéder.

La protectrice de l'élève

Si, après avoir franchi les étapes précédentes, vous êtes toujours insatisfait de l'examen de votre plainte ou du résultat de cet examen, vous avez

la possibilité de vous adresser au protecteur de l'élève, qui est indépendant, impartial et doit préserver la confidentialité de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. Le poste de protecteur de l'élève a été créé à la suite de la mise en vigueur de dispositions législatives en matière de suivi à donner aux plaintes des élèves ou de leurs parents. **La protectrice de l'élève n'est pas un représentant des parents ni de la Commission scolaire.** Après avoir examiné une plainte, le protecteur de l'élève peut faire des recommandations au conseil des commissaires. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Pour joindre la protectrice de l'élève :

Protecteur de l'élève
210, rue Notre-Dame,
Saint-Jean-sur-Richelieu, (Québec)
J3B 6N3
Tél. : 1 877 780-2666 (sans frais)
Courriel : protecteur.eleve@csdhr.qc.ca

Pour tout renseignement supplémentaire concernant le processus de résolution d'un différend, communiquez avec le service à la clientèle de la Commission scolaire, au 450 359-6411, poste 7510.

Une bonne collaboration entre les intervenants de l'école et les parents demeurera toujours un des éléments essentiels à la réussite et au bien-être de votre enfant. ●



La sécurité, NOTRE PRIORITÉ !

Le transport scolaire
chez nous c'est ...

Un territoire de plus de **1 468 km²** regroupant **23** municipalités

10 300 élèves transportés

775 parcours différents qui comportent **3 225** arrêts

73 lieux d'enseignement différents

40 écoles primaires

8 écoles secondaires

2 centres aux adultes

1 école professionnelle

1 centre (L'Escale)

1 école régionale pour enfants handicapés

20 écoles spécialisées à Longueuil et à Montréal.

Il faut également ajouter tous les lieux de stages au secondaire, les gardes partagées et les classes-répét.

Une flotte de **200** véhicules

125 gros autobus

23 minibus

9 autobus adaptés

47 berlines qui appartiennent à **18** transporteurs différents

2 ministères

11 lois et règlements et **1** politique du transport



C'est jaune... préparez-vous à arrêter.

Les conducteurs d'autobus scolaires doivent signaler à l'avance leur intention de s'immobiliser.

Cette mesure a pour but de ralentir la circulation devant et derrière les autobus scolaires pour éviter les manoeuvres brusques de freinage ou d'accélération.

Deux étapes à retenir

1

Préparez-vous à arrêter lorsque l'autobus active ses quatre feux jaunes d'avertissement alternatifs ou, à défaut, ses feux de détresse.

2

Arrêtez complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus lorsque celui-ci active ses feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt.

Savez-vous ce qu'ils veulent dire ?



Présignal de zone scolaire ou de passage pour écoliers



Présence d'un passage pour écoliers



Début d'une zone scolaire



Signal avancé d'arrêt d'autobus d'écoliers

Attention !

Dépasser ou croiser un autobus d'écoliers dont les feux ROUGES intermittents clignotent entraîne l'accumulation de 9 points d'inaptitude, ainsi qu'une amende variant entre 200 \$ et 300 \$.

Cet arrêt n'est pas obligatoire lorsqu'on croise un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.

Source : Le transport écolier : une responsabilité partagée, SAAQ. Attention !

EN ATTENDANT L'AUTOBUS

- Prenez votre temps.
- Arrivez à temps à l'arrêt pour ne pas avoir à courir.
- Soyez attentifs et prévoyants.
- Lorsque vous reconduisez ou allez chercher votre enfant à l'école, prenez votre temps pour bien vous stationner ou pour traverser aux endroits appropriés.
- Utilisez toujours le trottoir pour vous rendre à l'arrêt et en revenir.
- S'il n'y a pas de trottoir, marchez du côté gauche de la rue, face à la circulation.
- Attendez calmement que l'autobus soit complètement immobilisé avant de vous en approcher.
- Attendez que les feux rouges de l'autobus clignotent et que le conducteur ouvre la porte.
- Ensuite, montez à la file en tenant la rampe et en évitant les bousculades.
- Dirigez-vous vers votre place et assoyez-vous immédiatement.

PENDANT LE TRAJET

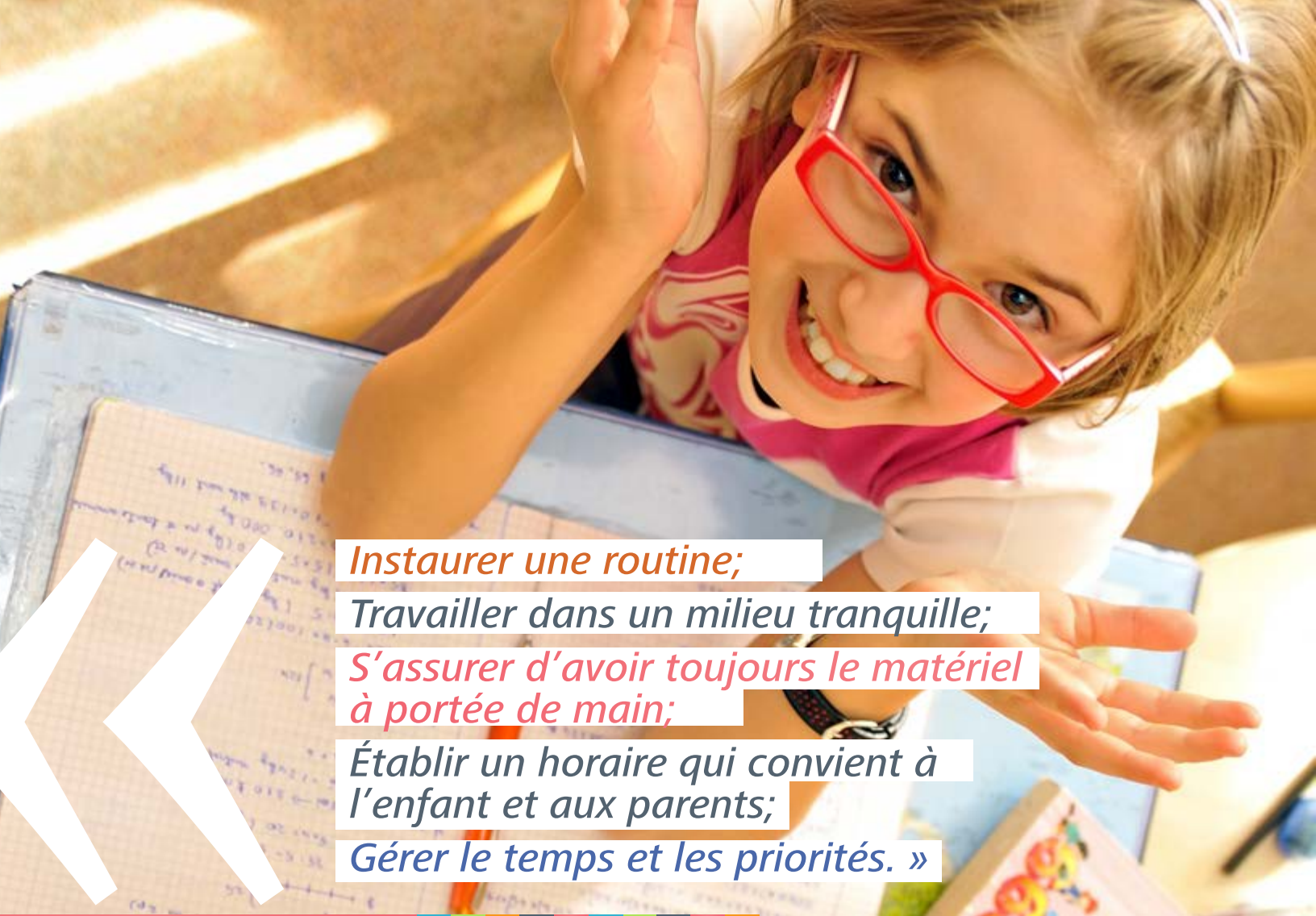
- Évitez de nuire à la concentration du chauffeur.
- Demeurez assis et calme.
- Gardez la tête et les bras à l'intérieur.
- Gardez vos objets personnels sur vous pour ne pas encombrer l'allée ou encore les placer sous la banquette.
- On ne lance aucun objet ou aliment à l'intérieur ou à l'extérieur.

EN DESCENDANT

- Faites preuve de vigilance.
- Attendez l'arrêt complet avant de quitter votre siège.
- Descendez à la file sans bousculer et en tenant la rampe.
- Éloignez-vous rapidement et ne passez jamais derrière l'autobus.
- Avertissez le conducteur lorsqu'un objet a été échappé sous l'autobus ou près des roues.
- S'il est impossible de lui parler, demandez l'aide d'un adulte ou attendez que l'autobus ait quitté les lieux avant de ramasser l'objet.

AU MOMENT DE TRAVERSER

- Utilisez la règle des 10 pas ; comptez 10 pas en sortant de l'autobus afin de voir le conducteur et d'être bien vu par lui.
- Regardez à gauche, à droite, et de nouveau à gauche avant de traverser.
- Traversez rapidement, mais sans courir.



Instaurer une routine;

Travailler dans un milieu tranquille;

S'assurer d'avoir toujours le matériel à portée de main;

Établir un horaire qui convient à l'enfant et aux parents;

Gérer le temps et les priorités. »

DEVOIRS ET LEÇONS 101

Les devoirs et leçons offrent une occasion d'échanger avec votre enfant à propos des contenus vus, des compétences développées en classe, en plus de suivre ses apprentissages.

Pour faciliter leur réalisation au quotidien, quelques trucs peuvent être mis en place : instaurer une routine; travailler dans un milieu tranquille; s'assurer d'avoir toujours le matériel à portée de main (du papier, des crayons à mine bien taillés, une gomme à effacer, une règle, etc.); établir un horaire qui convient à l'enfant et aux parents; gérer le temps et les priorités.

Devant des difficultés, et pour l'aider à réfléchir aux stratégies qu'il utilise, posez-lui des questions, tout en évitant de lui donner des réponses. Si une aide soutenue est nécessaire, n'hésitez pas à informer l'enseignant qui pourra revoir avec votre enfant certaines notions plus difficiles pour lui. Les encouragements réguliers des parents sont très importants. Les enfants plus jeunes ont besoin de la présence physique d'un adulte pour les aider à s'organiser.

Peu à peu, lorsque l'enfant grandira, cette présence pourra se transformer en supervision puisqu'un des objectifs est de l'amener à être plus responsable. Mais attention! L'adolescent qui passe du primaire au secondaire a encore besoin du soutien de ses parents pour s'organiser. Une supervision à la semaine et une aide dans la réalisation de ses différents projets lui permettront de ressentir que vous accordez toujours une grande importance à sa réussite scolaire. ●



POUR EN SAVOIR PLUS VISITEZ
www.csdhr/qc.ca/ressources/aideauxdevoirs

Ressources utiles

Allô-prof (service d'aide pour les devoirs) :
www.alloprof.qc.ca ou 1-888-776-4455

Zone proétudes : www.proetudes.com

Le prof Laurier (pour les élèves de 12 à 17 ans) :
www.proflaurier.com

Fédération des comités de parents du Québec :
www.fcpq.qc.ca/reussitescolaire

Plein d'*options* pour nourrir toutes les passions!

Votre enfant se passionne pour le sport, les arts, la musique, l'entrepreneuriat, les autres cultures? Il aime bricoler, construire, cuisiner, travailler de ses mains? Votre enfant a des besoins particuliers?

Nos écoles offrent une belle diversité d'avenues pour soutenir ses intérêts tout en lui permettant de suivre son programme scolaire obligatoire.

De nombreux sentiers mènent à l'obtention d'un diplôme. Quelle que soit sa réalité, nous sommes à l'écoute pour l'accompagner vers la réussite.

À VOTRE AGENDA! CONCENTRATIONS SPORTS-ARTS-ÉTUDES ET LANGUES & COMMUNICATION

Soirée d'information
pour les parents :
2 octobre 2013

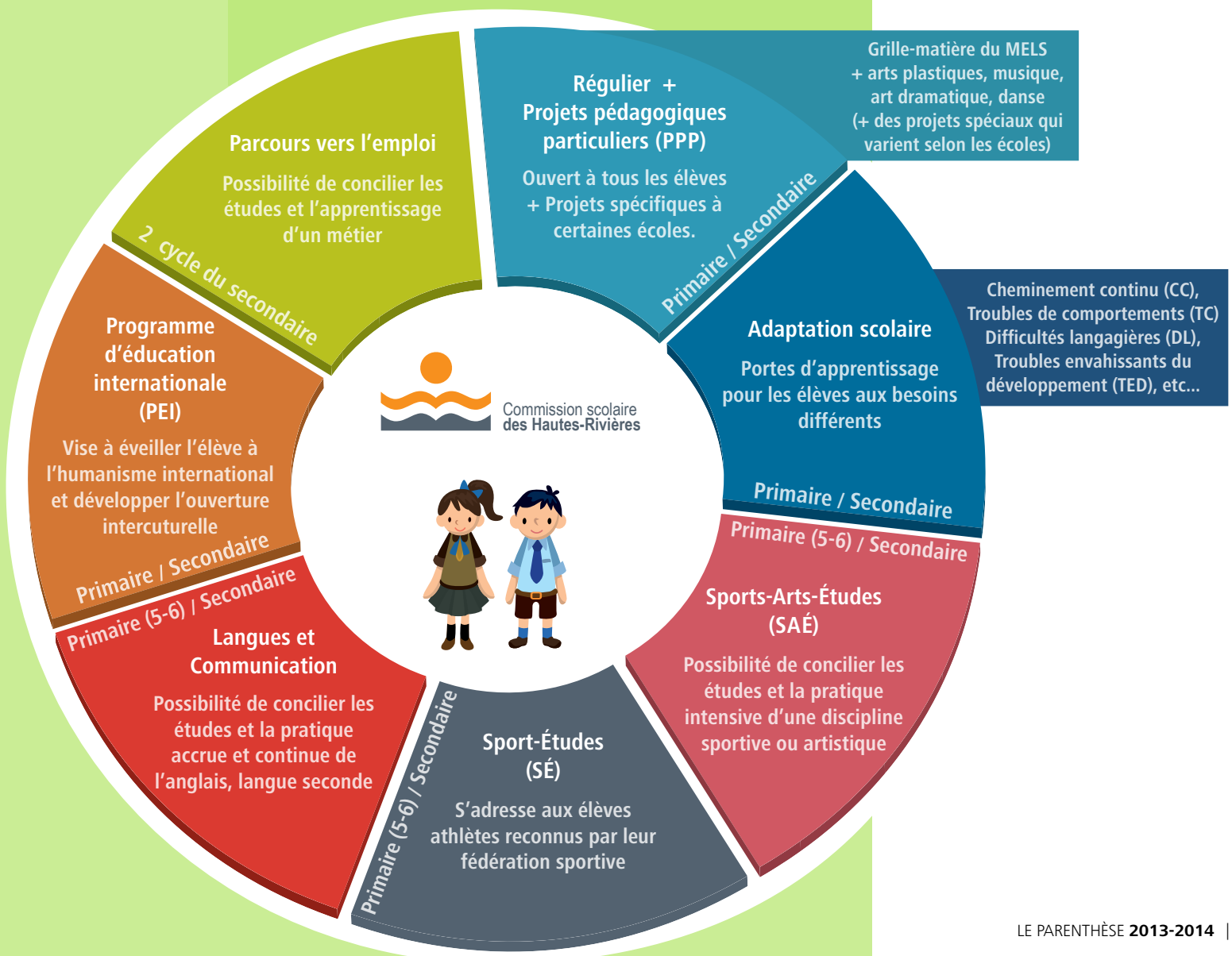
Date limite pour le
dépôt d'un dossier
de candidature :
25 octobre 2013



POUR EN SAVOIR PLUS VISITEZ
www.csdhr.qc.ca/psae



**POUR EN SAVOIR PLUS SUR
LES OPTIONS VISITEZ**
www.csdhr.qc.ca/offredeformation



Une formation adaptée à vos besoins!

Vous désirez améliorer votre situation actuelle, retourner aux études pour terminer votre secondaire, obtenir vos préalables pour vous diriger vers la formation professionnelle ou le cégep? L'éducation des adultes peut vous aider à répondre à vos besoins.



La formation générale aux adultes

Décrocher un diplôme d'études secondaires, accéder aux préalables pour s'inscrire dans un programme d'études professionnelles ou pour le cégep, c'est possible.

Centre La Relance

<http://relance.e.csdhr.qc.ca/>

Centre Chanoine-Armand-Racicot

<http://caracicot.e.csdhr.qc.ca/>

La formation professionnelle

Vous avez le choix de plusieurs programmes qui donnent de bonnes perspectives d'emploi.

École professionnelle de Métiers

<http://epm.e.csdhr.qc.ca/>

Centre Chanoine-Armand-Racicot

<http://fpracicot.e.csdhr.qc.ca/>

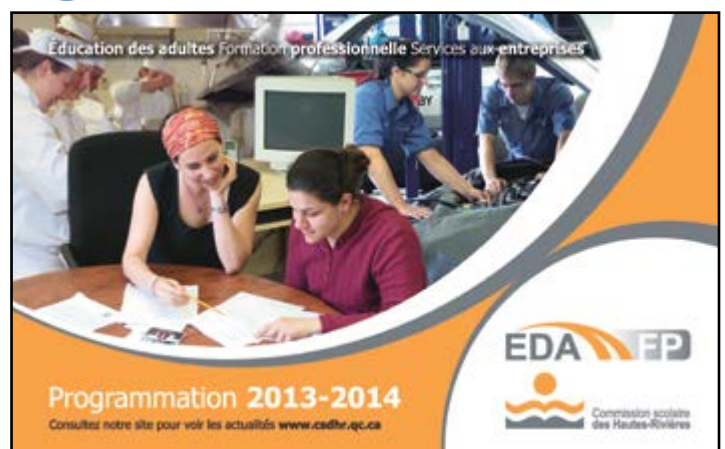


POUR EN SAVOIR PLUS VISITEZ

www.csdhr.qc.ca

Vous aimeriez améliorer vos connaissances de base en français et en mathématiques? Vous désirez apprendre le français comme langue seconde? Plusieurs cours sont offerts en collaboration avec des organismes communautaires dans le but de répondre à des besoins précis.

Vous ne savez pas exactement quels sont vos acquis et vos compétences? Vous n'avez pas terminé vos études secondaires, mais néanmoins vous avez acquis des connaissances, vous voulez intégrer le marché du travail, obtenir une promotion ou vous inscrire en formation professionnelle? Nous pouvons vous offrir un test d'équivalence de niveau de scolarité ou encore un certificat d'études secondaires. ●



Votre enfant a des besoins particuliers ?

Participez au comité EHDAA!

Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) est mis en place par la Commission scolaire et est composé de parents de ces élèves, désignés lors de l'assemblée générale annuelle, de représentants des enseignants, de membres du personnel professionnel non enseignant et du personnel de soutien, de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et d'une direction d'école désignée par la direction générale.

Bulletin Info-Parents

De plus, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a élaboré un Bulletin Info-Parents. Il inclut le compte-rendu de la précédente réunion, les bons coups de nos jeunes, les formations et conférences à venir, etc.

Le Comité EHDAA a pour fonction de donner son avis à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le Comité EHDAA peut aussi donner son avis à la Commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Ce bulletin est acheminé à tous les mois dans la semaine suivant la réunion du Comité, par courriel seulement.

Si vous êtes intéressés à recevoir ce bulletin, veuillez nous faire parvenir votre adresse courriel à ehdaa@cshdr.qc.ca. •

CALENDRIER DU COMITÉ EHDAA 2013-2014

Les réunions ont lieu le 3^e mardi du mois, d'octobre à juin, en soirée de 19 h à 22 h.

Centre administratif

- Salle Rivière Yamaska
15 octobre 2013
19 novembre 2013
21 janvier 2014
18 mars 2014

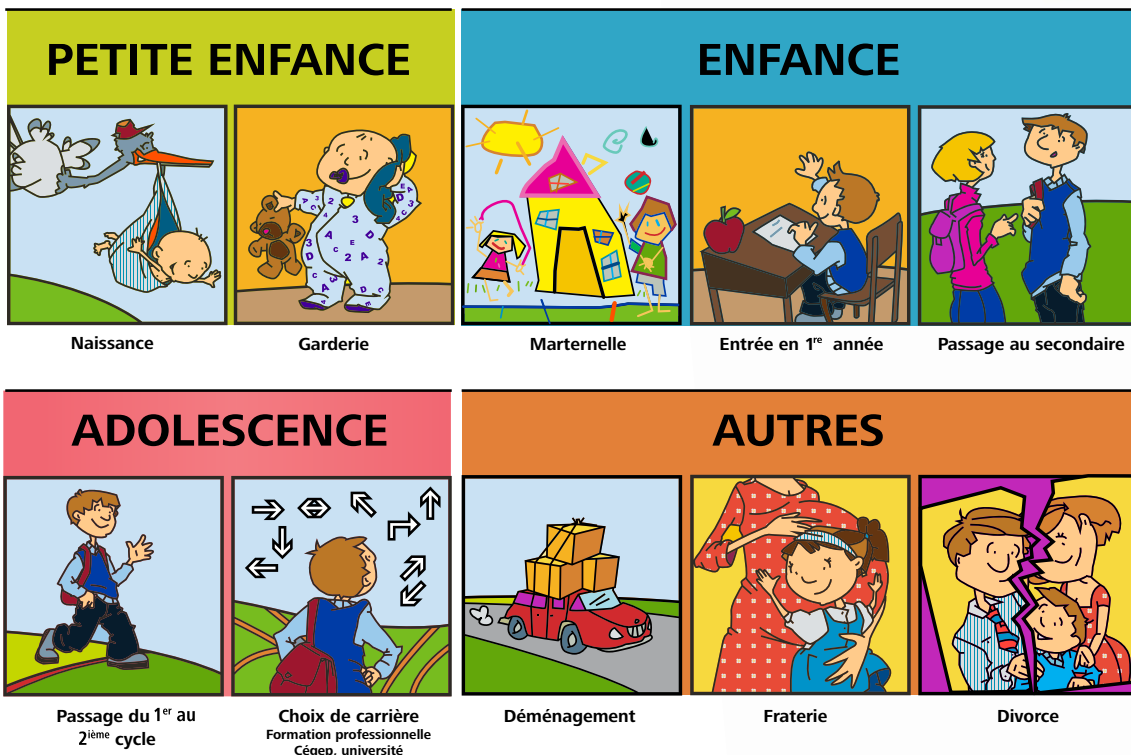
École Marie-Rivier

20 mai 2014

TRANSITIONS IMPORTANTES :

VOTRE ENFANT A ENCORE BESOIN DE VOUS!

Que votre tout-petit arrive à la maternelle, qu'il entre en première année ou qu'il passe de la petite école primaire à la grande école secondaire, les périodes de transition sont des moments clés dans la vie de votre enfant.

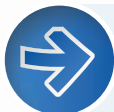


La façon de vivre ces changements peut avoir un impact significatif sur son adaptation à sa nouvelle situation, et sur sa façon d'anticiper les autres changements à venir dans sa vie.

Comme ces périodes peuvent amener une part importante de stress, certains enfants seront plus vulnérables. Soyez attentifs! Une bonne préparation avant et pendant la rentrée scolaire permettra à votre enfant de vivre ces moments plus en douceur.

Voici quelques conseils de nos spécialistes

Écoutez et parlez avec votre enfant de son entrée à l'école et du changement. Soyez à l'écoute de ce qu'il vit. Réduisez la part de nouveauté, en allant jouer par exemple dans la cour avec lui, en « espionnant » par les fenêtres, en participant à la journée d'accueil, en visitant le site internet de l'école, etc. Diminuez son sentiment « d'imprévisibilité » en expliquant et en démystifiant ce qui se passera. Collaborez positivement à la vie de l'école en participant aux rencontres. Encadrez bien votre enfant en l'aidant à s'organiser, en regardant son agenda avec lui, etc. Invitez-le à participer à des activités parascolaires si votre jeune entre au secondaire. C'est un bon moyen de se faire de nouveaux amis. ●



POUR EN SAVOIR PLUS VISITEZ :
www.csdhr.qc.ca/ressources/transitions

Sources : 1) Bourgeois, Nathalie (2012). *Se préparer pour la maternelle*, Revue préscolaire, vol. 50, n°3, été 2012. 2) Charbonniaud, Marie (2009). *Préparer son enfant à l'école*, Éditions du CHU Sainte-Justine, p. 63 à 71.



Le Portail Parents : *une ressource à découvrir!*

Vous y retrouvez :

- les absences et les retards;
- le dernier bulletin (relevé de notes) disponible en ligne dès la fin de l'étape;
- la liste des cours, des travaux, des devoirs et des leçons, les retenues;
- Les coordonnées des enseignants et de l'école ainsi que le lien vers le site web de l'école;
- Les communications à propos de votre enfant.

Nouveauté du MELS

Les élèves de 4^e et 5^e secondaire peuvent à présent consulter leurs résultats aux épreuves du MELS grâce au portail Édu-Groupe.

Le saviez-vous?



Plus de **14 000** parents sont actifs dans le portail CSDHR

Comment s'inscrire?

Contactez l'école de votre enfant par téléphone ou par courriel et fournir les renseignements suivants:

- Indiquer le nom de votre ou de vos enfants s'il y en a plus d'un;
- Indiquer vos coordonnées personnelles;
- Veuillez indiquer l'adresse électronique (courriel) à laquelle vous désirez recevoir les informations du Portail Parents;
- Vous recevrez par la suite une confirmation d'inscription par courriel.

À bientôt!

Non!!

À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE

*La Commission scolaire a lancé en septembre 2012 une campagne de sensibilisation intitulée « Sensible à ta réalité », qui se poursuivra cette année encore. En mai 2013, une édition spéciale du bulletin électronique **Le parenthèse** a été entièrement consacrée à ce sujet, fournissant de nombreuses pistes aux parents pour être mieux outillés afin d'accompagner leur enfant.*



C'est la loi!

La loi sur l'institution publique prévoit l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement. Ce plan prévoit des mesures de prévention et des mesures pour favoriser la collaboration des parents à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Le plan doit aussi préciser les actions prises lorsqu'un acte est constaté, les mesures de soutien et d'encadrement offertes, ainsi que les sanctions disciplinaires applicables et le suivi donné à chacune des plaintes formulées.

Prévenir et sensibiliser, c'est payant!

Éduquer veut dire enseigner les bons comportements, encadrer, montrer. À la Commission scolaire des Hautes-Rivières, nous choisissons de miser sur l'éducation et la sensibilisation plutôt que sur la punition. Pourquoi? Parce que toutes les recherches montrent que la sanction et la punition ne règlent pas les problèmes de manière durable. Les données indiquent que **60 % des jeunes qui intimident se retrouvent avec un casier judiciaire à l'âge adulte.**

Pour enrayer l'intimidation, nous devons nous préoccuper de tout le monde : la victime, l'intimidateur et le témoin. Chez nous, on soutient, on encadre et on outille tous nos élèves.



*Pour aider votre enfant,
nous devons
savoir ce qui se passe.*

Dénoncez l'intimidation, c'est l'affaire de tout le monde!

Parlez-nous de la situation que vit votre enfant. C'est important pour les enseignants, la direction et la Commission scolaire de savoir ce qui se passe dans nos milieux pour mieux intervenir ensuite. ●

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent par le même point de vue	Confrontation entre deux personnes qui ne partagent par le même point de vue
Deux enfants cherchent à gagner	Une personne prend l'initiative et veut gagner sur l'autre
Deux personnes discutent vivement, argumentent, ce qui mène parfois à des gestes agressifs	Une personne veut gagner. Les gestes posés s'accompagnent toujours de gestes agressifs, intentionnels et d'exclusion sociale
Rapport égalitaire	Rapport inégalitaire
Aucune victime, les deux peuvent se sentir perdants	Il en résulte une victime

Taquinerie	Agacement entre amis Tout le monde trouve ça drôle
Conflit	Forces égales Souvent entre amis S'accompagne parfois de signes agressifs
Intimidation	Inégalité dans les forces Gestes intentionnels Peut se produire qu'une seule fois
Harcèlement	Gestes d'intimidation répétés

La victime
Le témoin
L'intimidateur
<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir • Encadrer • Soutenir • Suivre



Pour consultez l'édition spéciale « Intimidation et violence »,
VISITEZ <http://leparenthese.csdhr.qc.ca>.
De nombreuses ressources sont disponibles.
POUR D'AUTRES PISTES DE SOLUTION,
VISITEZ www.sensibleatarealite.com



Concours

Racontez-nous un
beau souvenir d'école!

Jusqu'au 11 octobre, faites-nous parvenir un texte racontant un beau moment à l'école pour vous ou votre enfant, et courez la chance de gagner le remboursement des frais scolaires et d'autres prix de participation.

Participez dès maintenant!

Envoyez vos textes à concours@csdhr.qc.ca



Médias sociaux

Les médias sociaux, ce sont les technologies qui permettent de partager de l'information, de créer et de diffuser différents contenus (photos, vidéos, commentaires, opinions, etc.). C'est l'univers qui nous permet d'entretenir des relations avec notre personnalité numérique... et notre vraie personnalité.

Liberté d'expression ou diffamation ?

La ligne est parfois mince entre les deux. L'ampleur de la diffusion sur les médias sociaux peut facilement prendre des proportions **GIGANTESQUES** lorsqu'il s'agit de diffamation.

LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE S'APPLIQUE À TOUT LE MONDE. PEU IMPORTE L'ÂGE DE VOTRE ENFANT, VOUS ÊTES RESPONSABLE DE CE QU'IL DIT ET DE CE QU'IL FAIT.

Surveillez notre page Facebook et nos publications cette année! Le Service du secrétariat général et des communications publiera régulièrement des chroniques portant sur les médias sociaux à l'intention des parents, tout au long de l'année. Abonnez-vous à notre page Facebook pour ne rien manquer! ●

Les principaux médias sociaux utilisés dans les écoles :

facebook

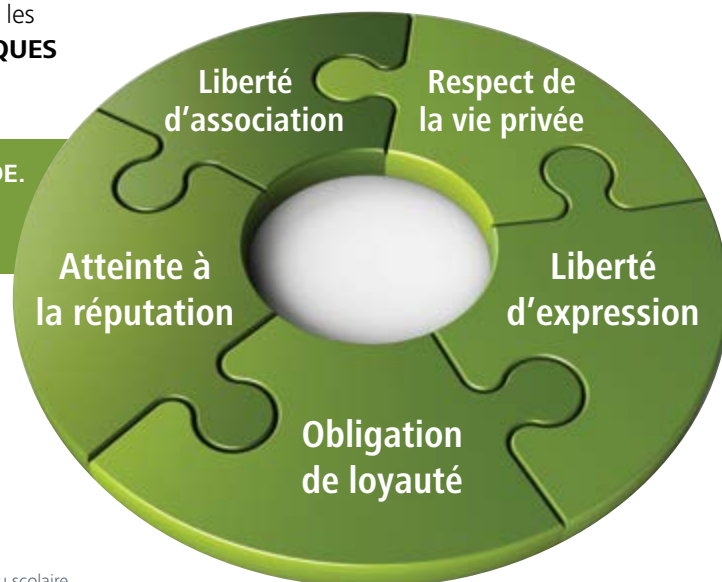
YouTube

LinkedIn



myspace

flickr



Source : Conférence de Me François Darveau du 6 mai 2013 portant sur les médias sociaux en milieu scolaire.



Réussir

EN MATHÉMATIQUE

AIDE À PERSÉVÉRER

Saviez-vous que le nouveau site www.proetudes.com propose, dans sa boîte à outils, plus de 66 capsules de démonstrations mathématiques ciblant spécifiquement les élèves de première et deuxième secondaire ?

Faites connaître cette précieuse ressource à vos enfants!



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Facebook compte plus de 1,1 milliard de profils d'utilisateurs actifs et plus de 751 millions d'entre eux accèdent au réseau à partir d'applications mobiles...

Source : <https://newsroom.fb.com/Key-Facts>

Entre août 2012 et août 2013, les capsules mathématiques ont été consultées 17 125 fois par plus de 200 élèves de l'école secondaire pilote Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire pour un total de 28 937 minutes de visionnement (un peu plus de 482 heures!). Quelques visiteurs francophones d'aussi loin que la Belgique, la Suisse, la Belgique et le Maroc ont aussi consulté les capsules.

Joignez-vous à la mobilisation Zone et Famille pro études en faveur de l'éducation et de la persévérance scolaire qui regroupe déjà 1 926 familles pro études, près de 150 entreprises complices d'une bonne conciliation études-travail, 13 écoles primaires, 5 écoles secondaires, 1 centre d'éducation aux adultes et 1 Cégep.



VISITEZ AUSSI LA PAGE FACEBOOK DE ZONE PRO ÉTUDES & FAMILLES PRO ÉTUDES!

Une tempête à l'horizon?

La décision de fermer ou non les écoles est prise à partir des informations reçues des différents milieux, entre autres auprès des corps policiers et des services de la voirie provinciale. En principe, cette décision est prise avant 6 h pour l'ensemble des écoles et des centres de la Commission scolaire.

Lorsque la Commission scolaire décide de fermer ses établissements en raison de l'impossibilité de transporter de façon sécuritaire les élèves, un avis est diffusé par les médias suivants :



facebook

Un avis est également affiché sur la page Facebook et la page d'accueil du site Internet de la Commission scolaire.

Abonnez-vous à notre page Facebook pour être informé dans les premières minutes de la décision!

Il va de soi que la fermeture de l'école entraîne la fermeture du service de garde. S'il y a une tempête lors de journées pédagogiques, cette même procédure s'applique pour la fermeture des services de garde.

Si les écoles demeurent ouvertes lors d'intempérie, aucun avis n'est diffusé. Si, malgré le maintien de l'ouverture des écoles, un parent préfère garder son enfant à la maison, il lui est évidemment possible de le faire. À moins de circonstances exceptionnelles, la Commission scolaire n'interrompt pas les cours lorsqu'une tempête survient en cours de journée. Dans ce cas, il est considéré que l'endroit le plus sécuritaire pour les élèves est dans l'école, et non sur la route. Les élèves sont retournés à la fin des cours ou de la tempête, ou lorsque les routes sont dégagées. Toutefois, s'il s'avérait plus sécuritaire de faire sortir les élèves, la direction d'école pour le niveau primaire informera les parents du retour des enfants. Aucun élève du primaire ne sera retourné chez lui s'il n'y a personne pour le recevoir, d'où l'importance de fournir une deuxième adresse en cas d'urgence.

Si les cours doivent être annulés pour d'autres raisons dans une ou plusieurs écoles, la même procédure s'applique. ●



VISITEZ www.csdhr.qc.ca pour les détails.

Vos commissaires, vos représentants!

Vous avez un mot à dire!

Le commissaire est un élu à l'écoute des besoins de son milieu dont le mandat, au sein du conseil des commissaires, est d'assurer un partage équitable des ressources, de représenter les intérêts des citoyens, de représenter la commission scolaire auprès du milieu et de participer à son développement.

Le commissaire adopte les politiques de la Commission scolaire et s'assure du bon fonctionnement des écoles en octroyant les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.



Andrée Bouchard
Présidente
Circonscription 13
boucharda@csdhr.qc.ca



Luc Mercier
Circonscription 9
mercierl3@csdhr.qc.ca



Marlène Blais
Circonscription 15
blaism@csdhr.qc.ca



Pierre Boudreau
Vice-président
Circonscription 20
boudreaup@csdhr.qc.ca



Lynda Tessier
Circonscription 1
tessierly@csdhr.qc.ca



Jacques Darche
Circonscription 5
darchej@csdhr.qc.ca



Nadine Arseneault
Circonscription 10
arseneaultn1@csdhr.qc.ca



Michel Aerts
Circonscription 16
aertsm@csdhr.qc.ca



Erminia Merlo
Circonscription 21
aertsm@csdhr.qc.ca



Stéphane Surprenant
Circonscription 2
surprenants@csdhr.qc.ca



Réjean Bessette
Circonscription 6
bessetter1@csdhr.qc.ca



Yvon Pineault
Circonscription 11
pineaulty@csdhr.qc.ca



Johanne Ouellette Langlois
Circonscription 17
ouellettej@csdhr.qc.ca



Sonia Boulay
Commissaire parent
Niveau primaire
boulays@csdhr.qc.ca



Magda Farès
Circonscription 3
faresm@csdhr.qc.ca



Claude Monty
Circonscription 7
montyc@csdhr.qc.ca



Eryck St-Laurent
Circonscription 12
stlaurent@csdhr.qc.ca



François Blais
Circonscription 18
blaisf@csdhr.qc.ca



Manon Côté
Commissaire parent
Niveau secondaire
cotem@csdhr.qc.ca



Monique Brière
Circonscription 4
brierem@csdhr.qc.ca



Lise Soutière
Circonscription 8
soutierel@csdhr.qc.ca



Annik Tomlinson
Circonscription 14
tomlinsona@csdhr.qc.ca



Sylvie Rousselle
Circonscription 19
rousselles@csdhr.qc.ca

Écoles primaires

ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON

994, rue Principale
Saint-Paul-de-Île-aux-Noix
(Québec) J0J 1G0
450 291-3430
Madame Sophie Loubert, directrice

ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS

185, rue Saint-Gérard
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2W 2L8
450 348-7341
Monsieur Jean-Guy Roy, directeur

ÉCOLE BRUNO-CHOQUETTE

275, boulevard Gouin
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 3C9
450 347-1242
Monsieur Yves Boucher, directeur

ÉCOLE CAPITAIN-LUC-FORTIN

Édifice Henryville
215, rue Champagnat
Henryville (Québec) J0J 1E0
450 515-8052
Madame Dominique Benoit, directrice

Édifice Saint-Joseph

610, rue Principale
Saint-Sébastien (Québec) J0J 2C0
450 515-8080
Madame Dominique Benoit, directrice

ÉCOLE CREVIER

1835, rue Du Pont
Marieville (Québec) J3M 1J8
450 460-3131
Madame Sylvie Pigeon, directrice

ÉCOLE DE MONNOIR

2366, rue Docteur-Primeau
Marieville (Québec) J3M 1E1
450 725-2003
Madame Annie Benoit, directrice

ÉCOLE DE RICHELIEU

Édifice Curé-Martel
120, 7e Avenue
Richelieu (Québec) J3L 3N2
450 658-7221
Monsieur Serge Groulx, directeur

Édifice Saint-Joseph

205, 8e Avenue
Richelieu (Québec) J3L 3N5
450 658-8284
Monsieur Serge Groulx, direction

ÉCOLE DES PRÉS-VERTS

1195, boulevard Alexis-Lebert
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2W 2N1
450 359-9182
Madame Jocelyne Dandurand, directrice

ÉCOLE DU PÉLICAN

Édifice Chabanel
976, rue Honoré-Mercier
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 5A5
450 347-1327
Madame France Nadeau, directrice

ÉCOLE DU PÉLICAN

Édifice Laflamme
975, rue Samuel-de-Champlain
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 3X4
450 347-4358
Madame France Nadeau, directrice

ÉCOLE DU PETIT CLOCHER

1132, rue Front Sud
Saint-Georges-de-Clarenceville
(Québec) J0J 1B0
450 515-8047
Madame Johanne Bédard, directrice

ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ

230, rue Bessette
Mont Saint-Grégoire
(Québec) J0J 1K0
450 347-2612
Madame Lucie Désaulniers, directrice

ÉCOLE HAMEL

635, rue Yvon
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 4H4
450 347-1443
Madame Christine Halpin, directrice

ÉCOLE JEAN XXIII

273, rue Saint-Joseph
Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0
450 293-8106
Madame Marie-France Ricard, directrice

ÉCOLE JEANNE-MANCE

43, rue Girard
Sainte-Angèle-de-Monnoir
(Québec) J0L 1P0
450 460-7878
Monsieur Pierre Crevier, directeur

ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER

151, rue Notre-Dame
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6M9
450 348-4747
Monsieur Jean-Pierre Béliveau, directeur

ÉCOLE MARIE-DEROME

995, rue Camaraire
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3A 1X2
450 359-6521
Madame Isabelle Branco, directrice

ÉCOLE MARIE-RIVIER

511, rue Pierre Caisse
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3A 1N5
450 348-0958
Madame Michelle Leclerc, directrice

ÉCOLE MICHELINE-BRODEUR

23, rue Sainte-Anne
Saint-Paul d'Abbotsford
(Québec) J0E 1A0
450 379-5674
Madame Chantal Majeau, directrice

ÉCOLE NAPOLÉON-BOURASSA

535, chemin des Vieux-Moulins
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2Y 1A2
450 347-1223
Monsieur Chad Boutin, directeur

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

1800, rue Edmond-Guillet
Marieville (Québec) J3M 1G5
450 460-7461
Monsieur Noël-André Latour, directeur

NOTRE-DAME-DE-LOURDES

295, 6e Avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 1R1
450 347-1687
Madame Caroline Lapierre, directrice

NOTRE-DAME-DE-LOURDES

800, rue Plaza
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 7Z4
450 347-4220
Madame Magalie Pételle, directrice

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR

230, rue Laurier
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6K8
450 347-4493
Monsieur Carl DuSault, directeur

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE

509, 9e Rang
Sainte-Brigide-d'Iberville
(Québec) J0J 1X0
450 293-4604
Monsieur Pierre Crevier - directeur

ÉCOLE POINTE-OLIVIER

278, chemin des Patriotes
Saint-Mathias-sur-Richelieu
(Québec) J3L 6A3
450 658-2015
Monsieur Vincent Huard, directeur

ÉCOLE PROVIDENCE

207, rue Courville
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 2M7
450 348-6233
Madame Lise Labelle - directrice

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

375, 15e Avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 4W6
450 346-9808
Monsieur Denis Plante, directeur

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

335, boulevard Saint-Luc
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2W 2A1
450 348-3052
Madame Danielle Fortin, directrice

ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE

501, rue St-Denis
Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0
450 347-1376
Madame Solanges Fortin, directrice

ÉCOLE SAINT-BLAISE

745, rue Principale
Saint-Blaise-sur-Richelieu
(Québec) J0J 1W0
450 291-5500
Madame Sophie Loubert, directrice

ÉCOLE SAINT-EUGÈNE

201, rue Turgeon
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 3Z1
450 346-3535
Madame Christianne Fleury, directrice

ÉCOLE SAINT-GÉRARD

700, rue Dorchester
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 5A8
450 348-5095
Madame Josée Roberge, directrice

ÉCOLE SAINT-JACQUES

115, rue Renaud
Saint-Jacques-le-Mineur
(Québec) J0J 1J0
450 347-4400
Monsieur Yves Bédard, directeur

ÉCOLE SAINT-JOSEPH

3, rue du Collège
Lacolle (Québec) J0J 1J0
450 515-8050
Madame Julie Bourbeau, directrice

ÉCOLE SAINT-LUCIEN

121, rue Lafontaine
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 5E4
450 347-5518
Madame Rose-Marie Joanis, directrice

ÉCOLE SAINT-MICHEL

915, rue Principale
Rougemont (Québec) J0L 1M0
450 469-3918
Madame Ruth Phaneuf, directrice

ÉCOLE SAINT-VINCENT

1401, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
450 469-2383
Monsieur Daniel Leblanc, directeur

ÉCOLE SAINTE-ANNE

1202, rang Bord de l'Eau
Sainte-Anne-de-Sabrevois
(Québec) J0J 2G0
450 347-1097
Madame Johanne Bédard, directrice



Écoles secondaires

ÉCOLE DOCTEUR-ALEXIS-BOUTHILLIER

Pavillon L'Escale
115A, rue Jacques-Cartier Sud
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6S2
450 347-5515
Madame Jocelyne Tremblay, directrice

ÉCOLE JOSÉPHINE-DANDURAND

Édifice Beaulieu
135, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 5K2

Édifice Félix-Gabriel-Marchand
90, rue Mackenzie-King
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 5N9
450 346-3652
Madame Manon Ouellet, directrice

ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS

154, rue St-Charles
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 2C6
450 347-5113
Monsieur Charles Dalpé, directeur

ÉCOLE MONSEIGNEUR EUCLIDE-THÉBERGE

677, rue Desjardins
Marieville (Québec) J3M 1R1
450 460-4491
Monsieur Alain Camarais, directeur

ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY

1881, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
450 469-3187
Madame Monique Tremblay, directrice

POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT

940, boulevard Normandie
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3A 1A7
450 348-6134
Madame Maud Innoncenti, directrice

POLYVALENTE MARCEL-LANDRY

365, avenue Landry
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 2P6
450 347-1225
Madame France Heppell, directrice

Centre de formation professionnelle

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS

100, rue Laurier
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 2Y5
450 347-3797
Monsieur Rodolphe Desnoyers, directeur

CENTRE CHANOINE-ARMAND-RACICOT

940, boulevard Normandie
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3A 1A7
450 348-6134
Monsieur Rodolphe Desnoyers, directeur

Centre d'éducation des adultes

CENTRE CHANOINE-ARMAND-RACICOT

940, boulevard Normandie
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3A 1A7
450 348-6134
Madame Dominique Pratte, directrice

LA RELANCE

300, rue Georges-Phaneuf
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 8E4
450 348-2303

POINT DE SERVICE DE MARIEVILLE

500, rue Docteur-Poulin
Marieville (Québec) J3M 1R7
450 460-4472
Madame Dominique Pratte, directrice

Portes ouvertes!

POLYVALENTE MARCEL-LANDRY

Samedi, 21 septembre, de 9 h 30 à 12 h

POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT

Mardi, 1^{er} octobre, à compter de 19 h 30

ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY

Vendredi, 4 octobre, à compter de 19 h

ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE

Jeudi, 10 octobre, à compter de 18 h 30

ÉCOLE DR-ALEXIS-BOUTHILLIER

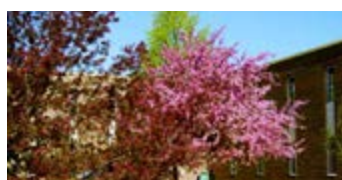
Jeudi, 10 octobre, de 19 h à 20 h 30

ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS

Mercredi, 16 octobre, à compter de 19 h

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS

Lundi, 28 avril 2014, toute la journée et la soirée



Calendrier scolaire 2013-2014

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

0 jours / 0 péd.

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

3 jours / 4 péd.

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

19 jours / 1 péd.

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

20 jours / 2 péd.

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

20 jours / 1 péd.

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

15 jours / 0 péd.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

18 jours / 2 péd.

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

19 jours / 1 péd.

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

15 jours / 1 péd.

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

19 jours / 1 péd.

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31




19 jours / 2 péd.




JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

15 jours / 3 péd.

Légende :

-  14 journées pédagogiques
 -  3 Journées de réserve en cas de force majeure : 1^{re} : 11 avril , 2^e : 2 mai , 3^e : 16 mai
 -  Journée pédagogique montréalaise
- Journées de classe: 182 jours - 2 congés pédagogiques mobiles = 180 jours

-  Congé
-  Début et fin de l'année scolaire pour les élèves
-  Entrée des élèves

